

**Délégation d'attributions au Maire
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 16 novembre dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004 :

- ↳ Attribution d'un logement type F5 école Paul Bert rue de la Victoire à Neuville lès Dieppe – bénéficiaire : Mme Nathalie Dumesnil – montant du loyer mensuel : 417,11 €
- ↳ Attribution d'un logement de fonction enseignant type F4 école Broglie à Dieppe – bénéficiaire : Mme Jocelyne Couprié – institutrice psychologue – occupation à titre gratuit conclue pour la durée de sa nomination.
- ↳ Renouvellement pour l'année 2007 du droit d'accès au logiciel informatique extranet « Insito » - contrat avec la société Finance Active – coût annuel : 7 851,74 €TTC.
- ↳ Renouvellement pour l'année 2007 du contrat d'assistance et de maintenance du logiciel Atal II – titulaire du contrat : société Aductis – coût annuel : 3 067,30 €TTC.
- ↳ Renouvellement pour l'année 2007 du contrat de location-entretien d'une balance postale pour le service courrier – titulaire du contrat : société Satas – coût annuel de la location : 690,46 €TTC.
- ↳ Mise à disposition d'une bouteille d'acétylène pour les services municipaux – renouvellement de la convention avec la société Air Liquide – durée : cinq ans – montant de la location : 294 €TTC.
- ↳ Convention de formation « dématérialisation des marchés publics » pour 4 agents de la Ville - durée : deux jours – Organisme : société Récipio - coût de la prestation : 2 212,60 €TTC.
- ↳ Renouvellement pour l'année 2007 du contrat de location-entretien de télécopieurs pour les services municipaux – titulaire du contrat : société Toshiba OMB Bureautique – montant annuel : 775 €TTC.
- ↳ Renouvellement pour l'année 2007 du contrat de droit d'accès à la plate-forme Alliance – titulaire du contrat : société Finance Active – montant annuel : 2 392 €TTC.
- ↳ Renouvellement pour l'année 2007 du marché acquisition d'équipement de protection individuelle – titulaire du marché : société Anfray – montant minimum : 23 920 €TTC – montant maximum : 53 820 €TTC.
- ↳ Contentieux – protection de deux agents de la Police Municipale dans l'exercice de leurs fonctions – prise en charge des frais et honoraires d'avocat.

- ↳ Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une solution de messagerie collaborative et d'un annuaire électronique – titulaire du marché : société Network Studio – montants du marché : lot 1 « messagerie collaborative, matériel, annuaire électronique » : 14 436 €HT – lot 2 « redevance annuelle, maintenance » : 6 325 €HT – formation : 400 €HT la demi-journée – développement fonctionnalités complémentaires : 200 €HT la demi-journée – le lot 2 est conclu pour une période de 12 mois, à l'issue de la période de garantie, renouvelable 3 fois par reconduction expresse.
- ↳ Rétrocession à la ville de Dieppe d'une concession au cimetière du Pollet par Mme Grout Madeleine – montant du remboursement : 66,40 €
- ↳ Convention de formation « CACES R 389 catégorie 3 » pour 2 agents de la Ville - durée : trois jours – Organisme : société NFD - coût de la prestation : 640 €TTC.
- ↳ Convention de formation « audiovisuel et numérique en bibliothèque – aspects juridiques et organisationnels » pour un agent de la Ville – durée : une journée – organisme : société ARL Haute-Normandie - coût de la prestation : 50 €TTC.
- ↳ Convention de formation « recyclage SSIAP1 » pour un agent de la Ville – durée : deux jours - organisme : SARL N.C.O – coût de la prestation : 191,36 €TTC.
- ↳ Convention de formation « permis poids lourds véhicule isolé – épreuve théorique générale » - durée : 140 heures – organisme : Cotard Formations – coût de la prestation : 1 900 €TTC.
- ↳ Assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la gestion du parc de stationnement du centre balnéaire de la Ville de Dieppe – Avenant n°2 – objet : actualisation des comptes d'exploitation – titulaire : groupe FCL – montant de l'avenant : 598 €TTC.
- ↳ Epuration et archivage de la base de données de l'application « ATAL » et formation complémentaire des agents des services techniques – convention avec la société Aductis – durée de la formation : 4 jours – coût total de l'opération : 7 331,48 €TTC.
- ↳ Convention de formation continue obligatoire pour deux agents de la Police Municipale - durée : 10 jours – organisme : CNFPT – coût de la prestation : 2 500 €TTC.
- ↳ Convention de formation « cycle jazz animé par Nicolas Benies » pour deux agents de la Ville de Dieppe - durée : 3 jours – organisme : ARL de Haute-Normandie – coût de la prestation : 200 €TTC.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Projets d'action éducative – Enseignement secondaire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que le Collège Alexandre Dumas (695 élèves dont 246 neuvillais) sollicite l'aide de la Ville pour l'organisation de son cross annuel qui s'est déroulé le mercredi 15 novembre au bénéfice de deux actions humanitaires oeuvrant activement auprès des enfants : aide à la Fondation D. Mitterrand (accès à l'eau potable et protection de cette ressource) et à l'association Baobab (aide à l'Afrique : le Sénégal).

Le soutien de la Ville de Dieppe est recherché pour parrainer des élèves portant un bracelet message mis en vente au prix de 4 €les deux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 300 € permettant l'achat de 150 bracelets et d'en prélever la somme sur le crédit ouvert au Budget primitif 2006 au compte 22.6574.326 et de la verser à l'établissement concerné.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Fournitures scolaires des écoles maternelles et élémentaires

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que « la distribution gratuite des manuels scolaires à tous les élèves de l'école primaire est la conséquence logique du principe de l'obligation scolaire ».

Dans les écoles élémentaires, le matériel et les fournitures à usage collectif sont obligatoirement à la charge des communes.

Par contre, les fournitures scolaires à caractère individuel sont à la charge des familles. Cependant, il est de tradition à Dieppe, comme dans la plupart des communes de France, de doter les élèves des fournitures individuelles utilisées en classe.

Après avoir successivement pris en compte : l'arrivée de l'euro puis l'enseignement des langues étrangères et l'accès à la littérature... il est proposé au Conseil Municipal de soutenir cette année encore, l'achat des manuels scolaires et de limiter ainsi le recours aux photocopies.

Il est également proposé au Conseil Municipal d'accorder un crédit « élève et classe » aux écoles maternelles ainsi qu'une dotation aux quatre réseaux d'aide et à la médecine scolaire, conformément au tableau récapitulatif ci-joint.

Le crédit global à notifier en 2007 s'élève à : 135 676 €

Le marché des fournitures est reconduit pour la 2^{ème} année avec la Librairie des Ecoles et Janvier (marché reconductible sur 3 ans).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Mobilier scolaire – Demande de subvention au Conseil Général

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose qu'au vu des besoins restant à couvrir dans les écoles, il convient de poursuivre le programme de renouvellement du mobilier scolaire.

Pour l'année 2007, il s'agit de :

En élémentaire : doter les 3 dernières classes de l'école Sonia Delaunay ainsi que la bibliothèque de l'école Paul Langevin, procéder à l'achat d'un bureau spécifique pour un enfant déficient visuel à l'école Desceliers et remplacer 10 tableaux d'enseignement.

En maternelle : renouveler les lits du dortoir de l'école Jeanne Magny, compléter le mobilier de 3 classes de l'école Paul Langevin/Louise Michel, répondre aux normes de sécurité qui prévoient l'installation de tapis sous les structures d'évolution, pour la réception au sol des enfants de l'école Paul Langevin/Louise Michel et poursuivre l'aménagement de la bibliothèque des écoles Sonia Delaunay, Louis de Broglie et Elsa Triolet.

La dépense est évaluée à 31 477 €

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au vu du tableau descriptif ci-joint.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Traitement et valorisation des REFIOM de Dieppe dans la mine de sel
potassique de Sonderhausen (Allemagne)
Renouvellement du contrat de notification**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 15 décembre 2005, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Député-Maire à signer le contrat tripartite de notification concernant le transfert transfrontalier des Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) de Dieppe, entre la Ville, la Société Mindest et la Société GSES.

Le contrat qui arrivera à échéance le 31 janvier 2007, doit être renouvelé pour une période d'un an.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le contrat relatif au traitement et valorisation des REFIOM, avec la Société Glückauf Sondershauser Entwicklungs und Sicherungsgesellschaft mbH (GSES), avec effet du 1^{er} février 2007, pour une durée d'un an.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

<p>Elaboration du Contrat Urbain de Cohésion Sociale Aide à l'ingénierie</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que le contrat de ville 2000-2006 arrive à échéance au 31 décembre 2006.

L'Etat a décidé de mettre en place un nouveau cadre contractuel de la politique de la ville en faveur des quartiers en difficulté, reconnus comme prioritaires : le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), institué par la circulaire du 24 mai 2006. Ce dispositif entrera en vigueur dès le début de l'année 2007. L'Etat et la Ville de Dieppe finaliseront ce contrat avant le 15 janvier 2007.

Les quartiers de Dieppe en ZUS (Val Druel, Les Bruyères et Neuville Nord) ont été classés en catégorie 2. Les autres zones proposées par la Ville (dans les quartiers de Janval, du Pollet et du centre ville - bout du quai) ont été retenues en catégorie 3. Le CUCS devra accompagner les projets de rénovation urbaine.

Le processus d'élaboration du CUCS prévoit de définir les objectifs pluriannuels sur la base d'éléments de diagnostic et d'évaluation dans les cinq champs prioritaires (habitat et cadre de vie - accès à l'emploi et développement économique - réussite éducative - santé - citoyenneté - culture - intégration et prévention de la délinquance). L'objectif premier est d'élaborer le contrat qui comportera :

- le projet urbain de cohésion sociale (précisant notamment la situation des quartiers et leur projet de développement),
- le programme d'actions pluriannuel déclinant le projet sur des champs et des quartiers prioritaires avec des objectifs précis et évaluables,
- les modalités de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation.

Pour élaborer et mettre en oeuvre son projet, l'Etat propose à la Ville de Dieppe de financer le recrutement d'un chargé de mission devant seconder le chef de projet dans l'ingénierie du nouveau dispositif.

Aussi, il a proposé au Conseil Municipal :

- 1°) de valider cette démarche,
- 2°) de solliciter un financement de ce projet sur les crédits d'Etat « politique de la ville »,
- 3°) de créer un poste de chargé de mission « aide à l'ingénierie CUCS ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Versement des subventions 2007 à cinq associations dieppoises

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que la Ville missionne et subventionne les cinq associations dieppoises suivantes : Maison Jacques Prévert, Maison des Jeunes et de la Culture du quartier centre-ville, Maison des Jeunes/Maison pour Tous de Neuville, le centre d'activités sociales Bel-Air et le Centre Social de Neuville.

Ces associations, pour exécuter les missions de service public qui leur sont confiées, emploient de nombreux personnels et doivent faire face à des dépenses mensuelles conséquentes.

Afin d'éviter toute rupture dans le fonctionnement des services dispensés au public par ces associations, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de pouvoir payer, en janvier 2007 et sur demande de ces dernières, une avance sur la subvention municipale pouvant aller jusqu'à 2/12èmes des montants affectés à chacune en 2006 par la Ville,

2°) à partir du vote du budget primitif 2007 de la ville, de verser le montant de la subvention allouée à chacune d'entre elles par 1/12èmes.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Lotissement du Golf – Compte-rendu annuel à la Collectivité
Exercice 2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que vu :

- la convention en date du 23 juin 2000 confiant à la SEMAD l'aménagement d'un lotissement en bordure du Golf de Dieppe, et plus particulièrement son article 18,
- le rapport annuel produit par la SEMAD sur cette opération,

Le Conseil Municipal est invité à formuler les remarques et avis suivants :

L'opération du Golf présente un résultat prévisionnel bénéficiaire de 450 550 € inférieur de 25% aux estimations initiales, réduisant d'autant le bénéfice que la Ville pourra tirer de cette opération. Ce résultat est la conséquence directe d'une action judiciaire menée contre la procédure de lotissement, actuellement au stade du recours en Appel.

L'incertitude et les difficultés pour le concessionnaire de vendre les parcelles à des prix en rapport avec les prestations proposées poussent la Ville de Dieppe à introduire une révision du POS autorisant la division des plus grandes parcelles dont la vente pourrait ainsi être rendue plus facile.

Conformément à sa demande, la Ville de Dieppe accepte qu'un versement de 150 000 € prélevé sur le résultat prévisionnel lui soit attribué ; cette avance ne devant pas peser sur les résultats escomptés.

Il est proposé au Conseil Municipal, au vu des explications et documents fournis par la SEMAD sur cette opération, d'approuver le compte rendu financier annuel à la collectivité pour l'année 2005.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

- ☞ 27 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme Massuger)
- ☞ 5 voix contre (groupe communiste)
- ☞ 4 abstentions (groupe socialiste et M. Paris)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**ZAC Dieppe Sud – Compte-rendu annuel à la Collectivité
Exercice 2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que vu :

- la convention en date du 10 juin 1999 confiant à la SEMAD l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée « Dieppe Sud »,
- le rapport annuel produit par la SEMAD sur cette opération,

Considérant :

- que la ZAC Dieppe Sud a accueilli ces dernières années plusieurs réalisations structurantes pour le paysage communal : principalement l'avenue Caseau et le Lycée de l'Emulation Dieppoise.
- que cette zone va être également le lieu de la construction prochaine des Voiles du Tonkin et de la future entrée de Ville.

Considérant l'importance stratégique de cette ZAC rendant nécessaire la conduite d'une étude de programmation coordonnée par la SEMAD pour le compte de la Ville de Dieppe qui tienne compte des projets existants et des aménagements à venir, étant précisé que le budget prévisionnel de cette étude sera couvert par la participation financière annuelle de la Ville de Dieppe à l'opération.

Il est proposé au Conseil Municipal, au vu des explications et documents fournis par la SEMAD sur cette opération :

1°) d'approuver le compte rendu financier à la collectivité pour l'année 2005,

2°) de valider la réalisation d'une étude de programmation et de préciser qu'elle sera intégralement pilotée sous la responsabilité de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 27 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme Massuger)

☞ 9 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Exploitation du parc de stationnement de la plage : création
d'une régie à autonomie financière**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du choix du mode de gestion du parc de stationnement de la plage d'une capacité de 457 places, dont l'ouverture est prévue courant mai 2007, une mission d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet FCL Transorco.

Au vu des conclusions de l'étude, et compte tenu des modalités actuelles de gestion du stationnement, le mode de gestion le plus approprié s'avère être un marché d'exploitation dont l'échéance au 31 décembre 2011 coïncidera avec celle du contrat de gestion globalisée du stationnement conclu avec la société Vinci Park. Cette solution offre l'avantage de pouvoir évaluer fin 2011 l'intérêt de mettre en place un système globalisé et unique sur la ville en matière de stationnement.

Les parcs publics de stationnement payant étant des services publics à caractère industriel et commercial, leur gestion en direct nécessite la création d'une régie à autonomie financière, comme il est précisé à l'article L 1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est rappelé par ailleurs que la création du budget du parc de stationnement de la plage a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal du 16 novembre 2006.

Vu l'avis favorable émis par la commission consultative des services publics réunie le 4 décembre 2006.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de créer une régie à simple autonomie financière, régie par les articles L 2221-1 à L 2221-7, L 2221-11 à L 2221-14, R 2221-1 à R2221-17, R 2221-63 à R 2221-71, R 2221-72 à R2221-94 du CGCT,

2°) d'approuver les statuts annexés à la présente délibération,

3°) de désigner comme directeur de la régie, le directeur de la coordination administrative, au titre d'activité accessoire,

4°) de désigner au scrutin majoritaire les membres du conseil d'exploitation, soit 4 membres à choisir parmi le Conseil Municipal et 3 personnalités extérieures, conformément aux statuts.

Considérant l'avis favorable émis par la commission consultative des services publics réunie le 4 décembre 2006, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par :**

27 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme Massuger)

9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)

- de créer une régie à simple autonomie financière,
- d'approuver les statuts annexés à la présente délibération,
- de désigner comme directeur de la régie, le directeur de la coordination administrative, au titre d'activité accessoire.

Puis, le Conseil Municipal procède à la désignation à bulletins secrets des 7 membres du conseil d'exploitation.

Les élus communistes et socialistes ne participent pas au vote.

1) Membres du conseil municipal qui siégeront au conseil d'exploitation

Monsieur le Maire propose les candidats suivants : M. Patrick Hoornaert, M. Hubert Vergnory, M. Maurice Lemasson, M. Roger Lecuyer.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 27

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 4

Ont obtenu :

M. Patrick Hoornaert : 22 voix

M. Hubert Vergnory : 22 voix

M. Maurice Lemasson : 22 voix

M. Roger Lecuyer : 22 voix

**Sont donc élus : M. Patrick Hoornaert, M. Hubert Vergnory,
M. Maurice Lemasson et M. Roger Lecuyer**

2) Personnalités extérieures

Monsieur le Maire propose les candidats suivants :

Représentant de la société délégataire du centre balnéaire : M. Pierre Schmitt

Représentant de l'office du tourisme : Mme Elisabeth Potel

Représentant des commerçants du centre ville : Mme Francette Debuchy

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 26

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 2

Ont obtenu :

M. Pierre Schmitt : 23 voix

Mme Elisabeth Potel : 23 voix

Mme Francette Debuchy : 23 voix

**Sont donc élus : M. Pierre Schmitt, Mme Elisabeth Potel,
Mme Francette Debuchy**

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Contrat Enfance 2005 – Foyer Duquesne – La Marelle
Prise en compte du résultat de l'année 2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que le compte de résultat 2005 de la « Marelle » fait apparaître un besoin de financement supérieur au prévisionnel de 1 923,13 €

Une somme de 3 266,30 € reste disponible au Budget primitif 2006 en rattachement et permettrait de couvrir ce besoin supplémentaire de financement, sachant qu'une recette de 1 229 € de la C.A.F. viendra en déduction.

Afin de solder les comptes de l'année 2005 de l'action « La Marelle » mise en place par l'association Foyer Duquesne dans le cadre du Contrat Enfance, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge le résultat de l'année 2005 dans la limite des crédits inscrits au budget.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Débat d'Orientation Budgétaire 2007

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que dans les communes de 3500 habitants et plus, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire. Ce débat qui a vocation à éclairer le vote des élus, doit se tenir, en vertu de l'article L 2312-1 du CGCT, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

1) Perspectives économiques et loi de finances 2007 :

Le projet de loi de finances pour 2007 présenté au Conseil des Ministres du 27 septembre 2006 comporte un article reconduisant à l'identique les modalités d'indexation du contrat de croissance et de solidarité (inflation 2007 + 33 % du taux de croissance du Produit Intérieur Brut 2006). Sur le fondement d'une inflation 2007 de 1,8 % et d'une croissance 2006 du PIB de 2,25 %, le contrat de croissance et de solidarité progressera de 2,5425 % en 2007.

Les conséquences sur les dotations sont les suivantes :

Au sein de l'enveloppe du contrat de croissance et de solidarité les dotations aux collectivités évoluent globalement plus vite que l'enveloppe du contrat, c'est notamment le cas de la DGF qui évolue selon un indice composé de l'inflation et de 50 % du PIB soit en 2007 : $1,8 + 2,25 \times 0,50 = 2,925 \%$.

Par ailleurs, l'intégration de la compensation en contrepartie de la suppression progressive de la part salaire dans la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) depuis 2004, a amplifié le phénomène du fait que cette compensation représente un volume financier très important, structurant la DGF à 80 % des dotations du contrat de croissance. Or, la DGF évoluant plus vite que le contrat, les dotations de compensation TP doivent régresser davantage pour disparaître en quelques années.

Principe du contrat de croissance :

CONTRAT DE	Dotations Etat dont DGF
	(80% de l'enveloppe du contrat) + 2,925 %
CROISSANCE :	
	Variable d'ajustement :
+ 2,5425 %	DCTP : -11%

La DGF comprend plusieurs dotations dont la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) qui sont des dotations de péréquation. La loi de programmation pour la cohésion sociale de 2005 a prévu que la DSU augmente de 120 M€ par an de 2005 à 2009, à condition que chaque année concernée la croissance de la DGF des communes et de leurs groupements atteigne 500 M€ Dans le cas contraire, l'affectation prioritaire des 120 M€ est limitée à 24 % de l'accroissement constaté (art L 2334-1 DU CGCT). Cette clause de limitation devrait s'appliquer en 2007.

- La dotation globale de fonctionnement :

Le taux de progression de la DGF établi à 2,925 % pour 2007 s'applique à une DGF 2006 recalculée en fonction des derniers indices économiques connus. Le montant s'établit ainsi à 39 227,224 millions d'euros. Il convient cependant d'imputer à ce montant la régularisation résultant du calcul définitif de la DGF pour 2005 (-17,925 millions d'euros). Le montant ainsi obtenu est de 39 209,299 millions d'euros, en évolution de 2,5019 %.

Les dotations de base et de superficie évolueront de 75 % au plus du taux d'évolution de la masse nationale de la DGF soit 1.88 % maximum (75 % de 2,5 %)

La dotation part garantie évoluera de 25 % du taux d'évolution de la masse nationale soit 0,63 % (25 % de 2,5 %)

La part FNPTP (fonds national de péréquation) et CSPPS (compensation suppression progressive de la part salaire) évoluera de 50 % de ce même indice national, soit 1,25 %

- Les autres composantes de l'enveloppe normée :

La DGD évolue, comme chaque année, dans la même proportion que la DGF. La dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP) est reconduite en 2007 comme variable d'ajustement du contrat de croissance par l'article 12 du projet de loi de finances.

- Le montant des dotations hors enveloppe :

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) a pour objet de compenser de manière forfaitaire la TVA acquittée par les collectivités territoriales sur les dépenses réelles d'investissement. Il constitue la principale contribution de l'Etat aux dépenses d'investissement des collectivités. Le montant est estimé à 4 711 millions d'euros dans le Projet de Loi de Finances, en hausse de 16,9 %.

Les amendes de police : le montant du prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre des amendes forfaitaires de la police et de la circulation pour 2007 est évalué à 680 millions d'euros, en hausse de 9,7 % par rapport au montant des crédits ouverts en loi de finances 2006. La répartition du produit est proportionnelle au nombre de contraventions à la police de circulation constatées l'année précédente sur le territoire de chacune des collectivités bénéficiaires.

Des mesures sont également attendues en loi de finances rectificative 2006 :

L'indice d'actualisation nominale des bases fiscales qui était de 1,8 % en 2005 et 2006 risque d'être le même en 2007.

Les contingents incendie versés par les communes et EPCI devaient être supprimés à partir du 1^{er} janvier 2008, dans le cadre de la départementalisation des SDIS. Afin de neutraliser ces transferts, les compensations financières seront réalisées sur le montant de la DGF. La mise en œuvre de ce dispositif est en cours d'examen et devrait faire l'objet d'un article dans la loi rectificative pour repousser en 2010 la suppression de ces contingents afin de se mettre en conformité avec les textes.

2) Tendances budgétaires et grandes orientations du budget de la ville de Dieppe :

Les recettes de fonctionnement :

La dotation globale de fonctionnement : l'indice de croissance de 2007 retenu en loi de finances après correction de la régularisation négative 2006 est de 2,50 %.

La dotation forfaitaire part population et la dotation part superficie doivent évoluer au maximum de 75 % du taux d'évolution de la DGF, soit 1,88 %.

En 2006, le montant «part population» était de 3 846 773€ L'hypothèse retenue pour 2007 est de 3 919 092 €;

Le montant «part superficie» 2006 était de 3 573€ il est estimé pour 2007 à 3 640 €

La part garantie qui représente 25 % de 2,5 % est estimée à 5 754 336€

La dotation de solidarité urbaine : la ville de Dieppe, commune dont une partie de la population est en ZUS et dont les besoins sociaux sont importants, est éligible à la DSU. La ville est classée au 163^e rang (164^e en 2006) sur les 707 communes éligibles. Le montant estimé pour 2007 est de 1 845 440 € soit + 6 % par rapport à 2006.

La fiscalité :

Pour ce qui est de la fiscalité directe, le produit est estimé à 16 096 300€ soit une hausse de 2,7 % par rapport à 2006, avec une hypothèse d'actualisation forfaitaire des bases de 1,8 %.

Les taux ménages (FB TH) seront maintenus à leur niveau 2006.

L'attribution de compensation à percevoir de la communauté d'agglomération est estimée à 8 037 792€

Les autres recettes :

L'augmentation des produits des services et les participations diverses sera comprise entre 1,8 et 2,8 %.

Les orientations budgétaires :

Le budget des dépenses de fonctionnement sera établi, comme chaque année, avec l'objectif d'assurer une meilleure qualité de service au public et de préserver l'équilibre et la santé des finances communales.

A activité constante, les enveloppes budgétaires devront être sensiblement égales au budget 2006 en tenant compte de l'augmentation des crédits correspondant à l'évolution de certaines charges incompressibles (fluides, assurances...) et de l'évolution des dépenses de personnel. Ces dernières devront également être contenues, même si elles progressent du fait du G.V.T (glissement vieillesse technicité)et du renfort d'agents dans certains secteurs.

Par ailleurs, le budget de fonctionnement verra l'inscription de dépenses nouvelles, conséquence de la politique d'investissement dynamique des années 2004 à 2006 ou de dépenses présentes pour la première fois sur un exercice complet :

- Pour le développement touristique : ouverture du centre balnéaire et de son parking.
- Pour la revitalisation économique et sociale de la ville : la constitution du syndicat mixte pour la gestion du Port de Dieppe.
- Pour le traitement des déchets ménagers : l'usine d'incinération mise aux normes fonctionnera sur l'ensemble de l'année.
- Pour l'accueil de la petite enfance : l'espace Françoise Dolto connaîtra son premier exercice complet de fonctionnement.
- Pour la politique des quartiers : le contrat urbain de cohésion sociale succédera au contrat de ville arrivé à échéance le 31 décembre 2006 et le projet de réussite éducative devrait connaître sa première année complète de fonctionnement.

Enfin, il est à noter que l'absence de transferts de charges significatifs de notre commune à la communauté d'agglomération pèse également sur l'évolution de notre section de fonctionnement qui se trouve amputée, en recettes, de la progression de sa taxe professionnelle.

Les recettes propres en investissement peuvent être estimées à environ 1,43 millions d'€ (FCTVA, produit des amendes de police etc) auxquelles s'ajouteront les subventions, participations, l'emprunt, l'autofinancement...

La ville poursuivra les programmes sur lesquels elle s'est déjà engagée : aménagement de la ZAC Dieppe Sud avec le lancement du projet «les voiles du Tonkin», soutien à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat, participation au titre des fonds de concours pour la rénovation de l'église Saint Rémy, plan urgence voirie, dernière tranche des travaux du centre balnéaire et mise en œuvre des projets de rénovation urbaine avec notamment l'aménagement de la place Henri Dunant.

Après trois années d'effort d'investissement historique, l'enveloppe d'investissement devra être plus proche de la moyenne annuelle courante. Les choix seront établis en fonction des priorités indiquées ci-dessus en portant une attention particulière à ne pas dégrader l'endettement communal, dans le but de préserver les capacités futures d'investissement de la ville de Dieppe.

La dette contractée pour le préfinancement de la TVA et de certaines subventions destinées au centre balnéaire sera remboursée par anticipation dès l'encaissement des sommes escomptées.

LISTE DES DOCUMENTS ANNEXES

- Evaluation du produit de la fiscalité.
- Premières estimations des recettes de fonctionnement.
- Etat des programmes d'investissement déjà retenus

Après l'expression des membres du Conseil Municipal qui souhaitent prendre part au débat, conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Décision modificative n°3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal, la Décision Modificative N° 3 qui tient compte des réajustements de crédit avant la clôture de l'exercice 2006.

Elle comprend pour chacune des sections, en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Charges à caractère général	- 4 641,00 €
Autres charges de gestion courante	95 932,16 €
Charges exceptionnelles	357 408,11 €
Dotations amortissements	65 000,00 €
Virement à la section d'investissement	- 551 652,28 €

Total - 37 953,01 €

Recettes :

Autres produits de gestion courante	7 100,00 €
Produits exceptionnels	- 45 053,01 €

Total - 37 953,01 €

Section d'Investissement :

Dépenses :

Remboursements d'emprunts	- 2 398,00 €
Moins values de cession	73 440,12 €
Immobilisations incorporelles	2 700,00 €
Immobilisations corporelles	- 84 427,29 €
Immobilisations en cours	7 100,00 €
Immobilisations financières	294 194,00 €

290 608,83 €

<u>Recettes :</u>	
Différences sur réalisations d'immobilisation	64 006,33 €
Immobilisations incorporelles	210 068,71 €
Immobilisations corporelles	293 401,78 €
Autres immobilisations financières	209 784,29 €
Amortissements des immobilisations	65 000,00 €
Virement à la section de fonctionnement	- 551 652,28 €
	<hr/>
	290 608,83 €

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 27 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme Massuger)
- ☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Tarifs des services publics – Année 2007

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal de donner son avis sur les propositions concernant les tarifs 2007 des Services Publics Municipaux, étant précisé que l'ensemble de ces tarifs n'évolue pas en fonction d'une norme unique, mais en fonction de la spécialité de chaque activité.

DIRECTION DES SERVICES SOCIAUX

Restaurants sociaux

Augmentation moyenne de 1,75 %.

Portage des repas à domicile

Augmentation moyenne de 1,95 %.

DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES

Cimetières

Augmentation moyenne de 3 % selon l'arrondi, sauf pour les prestations relatives aux columbariums qui sont majorées de 5 %.

Service Hygiène

Augmentation de 0,20 €(2 %) par pièce désinfectée.

Ivresse publique

Augmentation de 0,15 €(2 %).

DIRECTION DES SPORTS

Piscines et location de gymnases

Concernant les piscines, augmentation moyenne de 3,3 % :

- pas d'augmentation pour les enfants.
- augmentation de 0,10 € pour les autres entrées individuelles et 1,00 € pour les cartes d'abonnement.
- gratuité pour les animateurs ou accompagnateurs de groupe.

Pas d'augmentation concernant les locations de gymnases.

DIRECTION DE LA VIE CULTURELLE

Château musée

Pas d'augmentation au 1^{er} janvier 2007, les tarifs de ce service seront réévalués au cours de l'année 2007 pour application au 1^{er} octobre 2007.

Dieppe Ville d'Art et d'Histoire

Un ajustement des tarifs avait eu lieu en octobre 2005, sauf pour les visites de groupe à Dieppe.

Les visites de groupe à Dieppe sont ainsi modifiées :

- majoration pour chaque heure supplémentaire, passe de 38 à 40 €(+5%)
- visite normale en semaine, passe de 76 à 80 €(+5%)
- visite en semaine de nuit (à partir de 20 H), passe de 92 à 95 €(+3%)
- visite normale le dimanche ou jour férié, passe de 92 à 95 €(+3%)

Autres modifications pour les visites de groupe hors de Dieppe :

- visite en langue étrangère, passe de 114 à 115 €(+1%)
- visite le dimanche ou jour férié, passe de 114 à 115 €(+1%)

Ces augmentations prendront effet le 1^{er} octobre 2007, car une brochure est déjà éditée pour les tarifs jusqu'au mois de septembre 2007.

Création d'un tarif concernant les visites guidées nocturnes, pour les jeunes de 12 à 17ans et les étudiants de 18 ans et plus : 4 €

Réseau des bibliothèques ludothèques municipales

Augmentation moyenne de 2,00 %.

Pénalités de retard

Tarif unique, quelque soit le support : 1,00 €(au lieu de 3,00 €pour les vidéos et cédéroms en 2006). Il est à noter que le nombre de contentieux lié aux pénalités de retard est en diminution.

CABINET DU MAIRE

Location des salles municipales

Augmentation moyenne de 2,5 %.

La caution passe de 420 à 430 €

DIRECTION DU TOURISME, ANIMATIONS, RELATIONS INTERNATIONALES

Puys

Augmentation moyenne de 9 % pour l'hébergement, avec création d'un tarif pour repas amélioré et pique-nique.

Pas d'augmentation pour la location de la salle de restauration, création d'un tarif pour la location de la salle d'activité (50 €).

Location de matériel, fêtes et animations

Augmentation moyenne de 2 %.

Maison des Associations

Salle de réunion : pour les associations et organismes extérieurs le tarif passe de 3,00 € à 3,10 € par heure d'occupation (gratuit pour les associations locales).

Studio de répétition musicale : le tarif passe de 2,10 à 2,15 € par heure d'occupation.

Photocopies : pas d'augmentation.

Petit Théâtre

Pas d'augmentation.

Cabines de plage

Pas d'augmentation.

Bain de soleil

La location de l'ensemble transat, parasols et coussins passe de 3 à 4 € pour la demi-journée et de 5 à 6 € pour la journée.

Marchés

Augmentation moyenne de 2,4 %.

Droits de voirie divers

Augmentation de 2 € pour les taxis (2,35 %)

Augmentation de 2 € pour les étalages et mobilier divers, 8,50 € pour les chevalets et panneaux de pré-enseigne mobiles, 1,50 € par véhicule (distribution et vente).

Pour les activités non permanentes (manège etc...), le tarif passe 0,50 à 1 € le mètre carré.

Pour les cirques sur les pelouses de la plage le tarif passe de 700 à 850 € pas d'augmentation pour les autres emplacements dans les quartiers (100 €).

Droits de place front de mer

Augmentation moyenne de 2,5 %.

Terrasses débits de boissons, restaurants et extensions commerciales

Augmentation moyenne de 3 %.

Fêtes Foraines

Foire d'été :

Augmentation de 0,05 € du mètre carré pour les attractions, de 1 € pour les véhicules des forains et de ses salariés, de 10 € pour les autres véhicules.

Foire d'hiver :

Augmentation de 0,02 € du mètre carré pour les attractions et de 1 € pour les véhicules.

WC publics

Pas de changement (0,40 €).

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS ET DES MARCHES

Achat et reprographie

Pas de changement. Pour les photocopieurs en libre service cela engendrerait un problème de monnayeur.

Ajout du tarif pour le format A3.

Frais fixes

Pas de changement (11,50 €).

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES

Autorisation de voirie – occupation du domaine public

Augmentation de 5% sauf pour les places de stationnement payant (pas de changement, la société Vinci Park ne prévoyant pas d'augmentation pour l'année 2007).

Mise en œuvre de véhicules et matériel

Augmentation de 1 €/ heure pour chaque véhicule ou matériel.

Frais généraux sur interventions

Application d'un pourcentage (15 %) pour les frais généraux, sur chaque facture d'intervention des services techniques.

DIRECTION DE L'URBANISME

Urbanisme

Augmentation de 1 € (soit 1 et 2 %).

DIRECTION DE L'INFORMATIQUE

Fourniture de listes électorales

Sur support A4, passe 0,19 à 0,20 €

Sur feuillet d'étiquettes, passe de 0,47 à 0,50 €

Pas d'augmentation sur CD Rom (3 €)

Suppression du tarif « disquette » plus utilisé à ce jour.

MISSION CONTRAT DE VILLE ET POLITIQUE DES QUARTIERS

Pôles de Services

Pas d'augmentation.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les tarifs des services publics de l'année 2007 tels que définis dans les tableaux annexés à la présente délibération par :

☞ 27 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme Massuger)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Versement anticipé de subventions et contributions complémentaires

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que pour permettre à certaines associations et autres organismes d'honorer leurs engagements, notamment le paiement de salaires et dans l'attente du vote du budget 2007, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'un acompte aux organismes suivants :

Centre les Roches :	
Fonction 95 - code nature 65737	10 000,00 €
Contribution au Sydempad	
Fonction 311 - code nature 6558.4	170 000,00 €
C.C.A.S. de Dieppe	
Fonction 520 - code nature 6576.1	100 000,00 €
C.C.A.S. de Neuville les Dieppe	
Fonction 520 - code nature 65736.3	50 000,00 €
DSN	
Fonction 314 – code nature 6574	41 000,00 €
OTSI	
Fonction 95 – code nature 6574.01	28 830,00 €

Le versement des acomptes n'engage pas le budget de la ville quant au montant définitif de la subvention 2007.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Provisions – Constitution et reprise de garanties d'emprunt

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la réforme M14 du 1^{er} janvier 2006 a mis en place un régime de provision basé sur l'existence de risques réels pour la Collectivité.

Une délibération est nécessaire pour déterminer les conditions de constitution, de reprise et le cas échéant de répartition et d'ajustement de la provision (article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La Ville de Dieppe a accordé sa garantie pour des emprunts souscrits par la Chambre de Commerce et d'Industrie dans le cadre des travaux du port extérieur.

La Chambre de Commerce et d'Industrie ayant des difficultés pour honorer le paiement de ses échéances d'emprunt, la Ville de Dieppe a donc constitué au Budget 2006 une provision pour garantie d'emprunt.

Cette provision devra être reprise si la Ville de Dieppe est amenée à payer les échéances.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 27 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme Massuger)
- ☞ 5 voix contre (groupe communiste)
- ☞ 4 abstentions (groupe socialiste et M. Paris)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Régie à simple autonomie financière « Les Roches »
Application de la nomenclature M14**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que l'activité de la régie des «Roches», service public à caractère administratif et doté de la simple autonomie financière doit être retracée dans le budget, selon les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14.

Jusqu'en 2006, les opérations concernant cette régie ont été retracées dans un budget comptabilité M 4 (services publics à caractère industriel et commercial).

A compter du 1^{er} janvier 2007, il est donc proposé au Conseil Municipal que le budget soit traité selon les dispositions budgétaires et comptables M 14.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Révision du Plan d'Occupation des Sols de la Ville de Dieppe en Plan
Local d'Urbanisme – Autorisation de signer le marché**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 2 février 2006, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal. Il a également autorisé Monsieur le Député Maire à lancer un appel à candidature pour la révision du POS en PLU en vue de désigner une équipe pluridisciplinaire.

L'appel à candidature a été lancé le 22 juin 2006 et la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 3 novembre, a choisi l'offre du groupement Territoires, Sites et Cités, offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le marché avec le groupement Territoires, Sites et Cités – Antéa – Cercia Consultant – Eurotrans Consultants – Les Urbanistes Associés et Maxime Godard pour un montant HT de 134 750 € soit 161 161 €TTC, auquel il convient d'ajouter la somme de 9 600 € non soumise à TVA, pour le graphiste Maxime Godard, soit un marché d'un montant total, toutes taxes comprises, de 170 761,00 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Location – entretien de deux photocopieurs – Service reprographie
Avenant n°1 au marché n° 06.014**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 28 juillet 2005, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député-Maire à lancer une consultation pour la location-entretien de photocopieurs pour les services municipaux.

Le 16 décembre 2005, la Commission d'Appel d'Offres a attribué à la société Toshiba – TOB OMB – le lot « location-entretien de deux copieurs au service reprographie ».

Le présent marché découlant de cette attribution a pris effet à la date effective de livraison et de mise en service de ces deux copieurs (1^{er} avril 2006).

Le marché est renouvelable trois fois par reconduction expresse pour des périodes de 12 mois chacune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer un avenant n°1 approuvant le renouvellement du marché pour une première période de 12 mois et les conditions financières attachées à cette reconduction.

Les conditions financières pour cette première période de renouvellement (inchangées par rapport à la période initiale) sont :

- location annuelle : 7 776,00 €Hors Taxes,
- maintenance : 4,00 €Hors Taxes les 1 000 copies.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Collecte des déchets de l'Hôpital de Dieppe – Avenant n°2
Reconduction de la convention n°04.395**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 35*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose qu'une convention n° 04.395 en date du 4 novembre 2004 a été signée entre la Ville de Dieppe et l'Hôpital de Dieppe, afin de définir les modalités de la collecte et du traitement des déchets de l'Hôpital.

Cette convention a pris effet le 1^{er} janvier et a été passée pour une durée d'un an avec renouvellement par tacite reconduction.

A la demande de l'Hôpital, un avenant n° 1 a été signé afin de proroger la validité de cette convention jusqu'au 31 décembre 2006.

Au terme de cette prorogation, il est proposé de proroger une nouvelle fois cette convention jusqu'au 31 décembre 2007.

Toutes les autres clauses de la convention restent inchangées.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député Maire à signer l'avenant n° 2 pour la reconduction de cette convention jusqu'au 31 décembre 2007.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

☞ M. Leveau ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Travaux pour le réaménagement de la place Henri Dunant à
Neuville lès Dieppe – Autorisation de signer les marchés**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2006, la Ville de Dieppe a confié à la SEMAD, rue Ampère à Dieppe, la maîtrise d'ouvrage déléguée relative aux travaux d'aménagement de la place Henri Dunant à Neuville lès Dieppe.

Une consultation a été lancée le 6 octobre selon la procédure négociée pour la réalisation des travaux qui sont divisés en 4 lots.

Les offres des candidats ont été ouvertes le 1^{er} décembre et les dévolutions, par la Commission d'Appel d'Offres ont eu lieu le 8 décembre.

Evaluation de l'administration :

- Lot n°1 - Voirie et espaces piétonniers, assainissement, mobiliers urbains : 2 207 946 €HT soit 2 640 703,42 €Toutes Taxes Incluses.
- Lot n° 2 - Eau potable : 40 315,00 €HT soit 48 216,74 €Toutes Taxes Incluses.
- Lot n° 3 – Réseaux divers : 255 055,00 €HT soit 305 045,78 €Toutes Taxes Incluses.
- Lot n° 4 – Espaces verts, plantations : 202 133,95 €HT soit 241 752,20 €Toutes Taxes Incluses.

Ces prix sont considérés hors options.

Les options pouvant être proposées sont :

- Lot n° 1 pour la réalisation des quais bus pour un montant estimé de 14 950,00 €HT soit 17 880,20 €Toutes Taxes Incluses.
- Lot n° 4 pour l'arrosage automatique pour un montant de 22 000,00 € HT soit 26 312 €Toutes Taxes Incluses.
- Lot n° 4 plus value pour garantie de parachèvement pour un montant de 8 000,00 € HT soit 9 568,00 €Toutes Taxes Incluses.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 décembre a décidé de retenir les offres des entreprises suivantes :

- Lot n° 1 - Voirie et espaces piétonniers, assainissement, mobiliers urbains ; société EUROVIA pour un montant de 2 185 000,00 €HT soit 2 613 260,00 €toutes taxes incluses pour la solution de base.
- Lot n° 2 - Eau potable ; société VEOLIA pour un montant de 22 748,03 €HT soit 27 206,64 €toutes taxes incluses.
- Lot n° 3 – Réseaux divers ; société CEGELEC pour un montant de 294 740,00 €HT soit 352 509,04 €toutes taxes incluses.

- Lot n° 4 – Espaces verts, plantations ; société THELU PAYSAGE pour un montant de 213 332,91 €HT soit 255 146,16 € toutes taxes incluses pour la solution de base et de 17 640,00 € HT soit 21 097,44 € toutes Taxes Incluses pour l'option arrosage automatique et de 440,00 €HT soit 526,24 € toutes Taxes Incluses pour la garantie de parachèvement. Le marché s'élève à la somme de 231 412,91 €HT soit 276 769,84 € Toutes Taxes Incluses.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la SEMAD, maître d'ouvrage délégué, à signer les marchés avec les entreprises retenues

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Travaux pour le réaménagement de la place Henri Dunant à
Neuville lès Dieppe – Marché de maîtrise d’œuvre – avenant n°1**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par décision en date du 12 septembre 2006 un marché de Maîtrise d'Oeuvre a été signé avec le groupement Infra service et les Ateliers du paysage pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de réaménagement de la place Henri Dunant à Neuville, pour un montant de travaux, estimés par l'administration, à 2 900 000 €HT soit 3 468 400€TTC.

Le présent avenant a pour but de répondre à l'article 9.1 de l'acte d'engagement qui stipule que la rémunération définitive du maître d'oeuvre est arrêtée par voie d'avenant au plus tard à la remise de l'avant projet définitif.

Le montant prévisionnel des travaux à l'issue de la phase avant projet définitif est de 2 900 000 €HT soit 3 468 400 €TTC.

Le montant forfait de rémunération définitif du maître d'oeuvre (y compris mission O P C) est de 191 400 €HT soit 228 914,40 €TTC.

Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du marché de maîtrise d'œuvre.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la SEMAD, maître d'ouvrage délégué, à signer l'avenant n° 1 avec le groupement Infra service et les Ateliers du paysage.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'une
procédure de délégation de service public en vue de l'exploitation d'une
piscine avec espace de remise en forme en eau de mer et d'un
restaurant – Avenant n°2 au marché n°05.143**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du lancement d'une consultation pour une délégation de service public du complexe balnéaire, la Ville de Dieppe a souhaité lancer une consultation selon la procédure adaptée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public en vue de l'exploitation d'une piscine avec espace de remise en forme en eau de mer et d'un restaurant.

Le titulaire de cette mission est la SCET (avec le cabinet EXTEL) pour un montant de 33 975,00 € Hors Taxes.

Le calendrier prévisionnel initial de la procédure a été modifié. Au stade du choix des candidatures, une incertitude juridique a amené la collectivité à relancer la procédure et a eu pour conséquence un terme de la consultation, non pas au 1^{er} semestre 2006, mais au 30 décembre 2006. La responsabilité de l'assistance à maîtrise d'ouvrage n'est nullement en cause dans ce constat et aucune pénalité n'est envisagée.

La qualité des dossiers reçus a conduit la collectivité à négocier avec trois candidats. La SCET avait prévu dans son offre une assistance à la négociation avec un candidat.

Considérant l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 8 décembre 2006.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer un avenant n° 2 approuvant :

- la fin de la mission des cabinets SCET et EXTEL au 30 décembre 2006,
- la non application de pénalité de retard dans le cadre de cette fin de mission à l'encontre des titulaires,
- le paiement d'une somme de 3 000 € Hors Taxes (3 588 € Toutes Taxes Comprises) à ces cabinets pour une présence de trois jours supplémentaires pour une négociation avec trois candidats (au lieu d'un candidat prévu dans la convention d'origine).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Mise à disposition du canot « Côte d'Albâtre » - Convention
Ville de Dieppe/Estran**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 30 mars 2006, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement pour la restauration du canot « Côte d'Albâtre » et autorisé la signature d'une convention entre la Ville et l'association ESTRAN chargeant cette dernière d'assurer en partie la garde et l'entretien courant ainsi que l'exploitation du canot Côte d'Albâtre en tant qu'outil de médiation et d'utilité sociale, de pédagogie de la navigation traditionnelle, de découverte du milieu marin, de valorisation de l'image maritime de la Ville de Dieppe.

Des modifications étant intervenues au niveau du Mécénat d'entreprise dont va bénéficier l'ESTRAN pour co-financer le programme de restauration du bateau (Mécénat de l'entreprise GIE Graves de mer en lieu et place de la Fondation VINCI dans la mesure où les statuts de la Fondation interdisaient à l'ESTRAN tout reversement des sommes perçues), il est nécessaire de modifier en conséquence la convention Ville – ESTRAN et le plan de financement prévisionnel des travaux pour intégrer ces nouvelles données.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel ci-joint,

2°) de solliciter la participation de l'ESTRAN à hauteur de 18 000 €

3°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la nouvelle convention à intervenir avec l'association ESTRAN.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Association Voiles 2000 – Avance de trésorerie remboursable
Année 2007**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que l'association "Voiles 2000" reçoit de la part de la Ville une avance de trésorerie sans intérêt, remboursable au 31 décembre de l'année considérée, pour lui permettre d'honorer ses engagements dans l'attente de la perception des subventions et autres rentrées financières.

Une convention en date du 20 janvier 2004 a été passée entre la Ville de Dieppe et l'association afin de définir les modalités d'attribution de cette avance de trésorerie pour les années à venir, de sorte que ce type d'aide prenne fin avec le remboursement de l'ultime avance au 31 décembre 2007.

Pour 2007, le montant de l'avance consentie est de 7 500 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement dès le 2 janvier 2007 de cette avance à l'association "Voiles 2000".

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Estran Cité de la Mer – Avance de trésorerie remboursable
Année 2007**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose que l'association Estran - Cité de la Mer reçoit de la part de la Ville une avance de trésorerie sans intérêt, remboursable au 31 décembre de l'année considérée, pour lui permettre d'honorer ses engagements dans l'attente de la perception des subventions et autres rentrées financières.

Une convention en date du 20 janvier 2004 a été passée entre la Ville de Dieppe et l'association afin de définir les modalités d'attribution de cette avance de trésorerie pour les années à venir, de sorte que ce type d'aide prenne fin avec le remboursement de l'ultime avance au 31 décembre 2007.

Pour 2007, le montant de l'avance consentie est de 11 434 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement dès le 2 janvier 2007 de cette avance à l'association Estran - Cité de la Mer

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Syndicat Intercommunal du Parc d'Activités du Port de l'Est (SIPAPE)
Consentement à la dissolution du Syndicat**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le Comité syndical du S.I.P.A.P.E. (Syndicat intercommunal du Parc d'activités du Port de l'Est), lors de sa séance du 24 novembre 2006, a décidé de solliciter la dissolution du Syndicat au 31 décembre 2006 et invite donc la Ville de Dieppe à consentir à cette dissolution.

Ainsi,

Vu les dispositions du Code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L.5212-33 encadrant la procédure de dissolution des Etablissements publics de coopération intercommunale,

Il est demandé au Conseil municipal de consentir à la dissolution de ce Syndicat au 31 décembre 2006 et d'autoriser le Député-Maire à signer tous les documents qui apparaîtront nécessaires à la réalisation de cette fin.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus par :
- ☞ 27 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme Massuger)
- ☞ 9 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention avec le Centre National d'Art et de Culture Georges
Pompidou pour la mise en dépôt d'une œuvre des collections nationales
au Château Musée de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a été informée de la proposition du Président du Centre Georges Pompidou de mettre en dépôt au Musée de Dieppe, pour une durée de cinq ans renouvelable, une sculpture de Georges Braque « *Cheval et Charrue* », bronze, 1939-1940.

Ce dépôt viendra compléter la présentation de la salle Braque du Château-Musée, où sont actuellement exposées des estampes et deux sculptures d'Henri Laurens, mais aussi renforcer la présence de cet artiste majeur dans les collections par une œuvre originale.

Cet enrichissement permettra non seulement une présentation plus variée de son œuvre, mais surtout de gérer plus finement la rotation nécessaire des estampes du fonds propre pour des raisons de conservation.

Enfin, ce dépôt permettra d'illustrer la prochaine exposition consacrée aux dix ans d'acquisitions du musée, où seront abordés les différents moyens mis en œuvre par la collectivité et le musée pour enrichir la présentation proposée au public.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) de ratifier les termes de la convention ci-annexée régissant le principe et le cadre de ce dépôt,

2°) d'autoriser M. le Député-Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention Ville de Dieppe/INSEE
Transmission des données de l'état civil par Internet**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose qu'afin de tenir compte de l'évolution quant au mode de transmission, dans la durée, des données statistiques de l'état civil, l'INSEE propose un système dénommé « AIREPPNET » mis à disposition des communes via un portail internet.

Cette application concerne l'ensemble des données de l'état civil.

Une convention est proposée par l'INSEE afin de définir les modalités et les conditions de partenariat avec la ville de Dieppe.

Il est demandé au Conseil municipal :

1°) d'approuver le principe du nouveau dispositif,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention à intervenir.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Logements de fonction – Modification de la liste des fonctions ouvrant droit à des concessions

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Roger PREVOST, Conseiller Municipal Délégué, expose que pour tenir compte des changements intervenus dans l'organisation des services, il est proposé au Conseil Municipal de modifier la délibération du 18 mai 1995 fixant la liste des fonctions ouvrant droit à des concessions de logement et d'arrêter la liste des emplois bénéficiaires comme suit :

a - Concession de logement par nécessité absolue de service :

- Directeur Général des Services,
- Gardiens et Concierges des bâtiments communaux,
- Directeur administratif de la police municipale,
- Conservateur du musée municipal,

La concession comporte la gratuité du loyer et des avantages accessoires : eau, gaz, électricité, chauffage.

b - Concession de logement par utilité de service :

- Directeur du Centre Technique Municipal,
- Directeur des Services Financiers,
- Chef de la Police Municipale.

La concession est accordée moyennant une redevance conformément aux dispositions de l'article R.100 du Code du domaine de l'Etat. Les charges (eau, électricité, gaz, chauffage) restent à la charge du bénéficiaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 31 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe socialiste, Mme Massuger et M. Paris)

☞ 5 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Modification du tableau des effectifs – Personnel du Domaine
Les Roches**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Roger PREVOST, Conseiller Municipal Délégué, expose qu'afin de se conformer au décret du 23 février 2001 qui a réécrit la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales relative aux régies municipales, et aux statuts adoptés par délibération du 19 décembre 2001, la ville de DIEPPE se doit de clarifier la situation du personnel employé au Domaine les Roches et de prendre en compte les préconisations de l'URSSAF.

En effet, s'agissant d'une régie à simple autonomie financière ne disposant pas de personnalité morale, le régime juridique qui s'applique pour le personnel est celui de la collectivité de rattachement.

Ce personnel est composé de trois agents :

- une secrétaire comptable
- un cuisinier
- un agent d'entretien

Conformément à la législation en vigueur, les agents recrutés continueront à bénéficier des dispositions de leur contrat tant que celles-ci ne dérogent pas aux dispositions légales et réglementaires régissant les agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer à compter du 1^{er} janvier 2007 les postes suivants au tableau des effectifs du personnel municipal :

- Cadre d'emplois des agents techniques territoriaux
Non titulaire – à temps complet
(chargé des fonctions de cuisinier)
Echelle 3 de rémunération
Agent Technique 1 poste

- Cadre d'emplois des agents administratifs territoriaux
Non titulaire – à temps complet
(chargé des fonctions de secrétaire-comptable)
Echelle 3 de rémunération
Agent Administratif Qualifié 1 poste

L'agent d'entretien est actuellement en contrat d'accompagnement à l'emploi qui fera l'objet d'un transfert à la ville de Dieppe jusqu'à l'expiration de celui-ci, soit le 31 mars 2007.

Il convient donc de créer à compter du 1^{er} avril 2007 un poste d'agent des services techniques au tableau des effectifs de la ville de Dieppe :

- Cadre d'emplois des agents territoriaux des services techniques
Non titulaire – à temps complet
(chargé de fonctions d'entretien)
Echelle 3 de rémunération
Agent des Services Techniques 1 poste

Les crédits afférents à cette dépense seront imputés au budget primitif de la ville de DIEPPE – Années 2007 et suivantes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la création de ces trois postes pour l'année 2007.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Renouvellement de la convention définissant les modalités de mises à disposition des services de collectes et de traitement des déchets de la Ville de Dieppe avec la commune d'Hautot sur Mer

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que le Conseil Municipal a approuvé le 15 décembre 2005 une convention définissant les modalités de mise à disposition, afin de les mutualiser, des services de collectes et de traitement des déchets de la Ville de Dieppe à la Commune de Hautot sur Mer.

Au vu des nombreux déchets verts collectés avec les ordures ménagères, la Commune de Hautot sur Mer a demandé une collecte supplémentaire saisonnière spécifique à ces déchets ainsi que leur traitement à la déchetterie.

Afin de tenir compte de ces spécificités et de l'augmentation du coût de collectes et de traitement des déchets à l'UIOM, une nouvelle convention, ci-jointe, a été établie.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer la convention définissant les modalités techniques et financières de mises à disposition des services de collecte et de traitement des déchets entre la Ville de Dieppe et la Commune de Hautot sur Mer

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Programme d'Action Foncière 2007 de la Ville de Dieppe
Avenant n°4**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que compte tenu des objectifs financiers attachés à la politique immobilière de l'Etat, la Direction des Services Fiscaux de Seine-Maritime a fait connaître à la Ville son souhait de mettre sur le marché très rapidement la partie du site de l'ancien lycée « Emulation Dieppoise » dont elle est propriétaire.

Ces parcelles cadastrées section AZ n° 116, 117 et AW n° 4 sont cédées au prix de 220 € le m². Par délibération en date du 19 octobre 2006, le Conseil Municipal a décidé de faire porter cette acquisition, d'un montant total de 2 229 040 € par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPF Normandie) dans le cadre d'une convention spécifique avant d'intégrer cette opération au programme d'action foncière de la Ville.

Cette intégration a pour effet une augmentation de l'encours portant l'obligation annuelle de rachat à 400 000 €. Le programme foncier initial de la Ville qui a fait l'objet d'un contrat en date du 21 février 2001 devra en conséquence être modifié par un quatrième avenant qui prendrait effet au 1^{er} janvier 2007. Il a été modifié par avenants les 31 janvier 2002, 27 janvier 2004 et 1^{er} janvier 2005.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le nouveau programme d'action foncière pour l'année 2007.

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n° 4 du programme d'action foncière.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Elargissement de la sente de Jérusalem – Justification du caractère
d'utilité publique – Déclaration du projet**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que l'arrêté préfectoral en date du 19 janvier 2006 a prescrit l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique (D.U.P.) en vue de l'élargissement de la sente de Jérusalem à Neuville-lès-Dieppe et parcellaire en vue de délimiter la parcelle de terrain à acquérir pour permettre la réalisation du projet. Cette enquête s'est déroulée du 27 février 2006 au 28 mars 2006 inclus.

En conclusion, le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'enquête parcellaire mais a émis un avis défavorable à l'enquête préalable à la D.U.P., estimant que l'intérêt général n'était pas prouvé.

Monsieur le Sous-Préfet, par courrier en date du 2 octobre 2006, a émis un avis favorable à l'enquête conjointe, sous réserve que des aménagements soient réalisés dans la partie centrale de la sente afin de sécuriser les riverains de l'impasse.

Suivant les dispositions de l'article 145-1-3 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le maître d'ouvrage, en l'occurrence la Ville, doit accompagner sa demande de déclaration d'utilité publique d'un document exposant les motifs et considérations justifiant le caractère public de l'opération. Ce document, conformément à l'article L.126-1 du code de l'Environnement, doit être établi sous la forme d'une déclaration de projet annexée à la délibération du Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver le caractère d'utilité publique du projet,
- 2°) d'approuver la déclaration de projet jointe à la présente délibération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Cession d'une parcelle à Rouxmesnil Bouteilles chemin de la Rivière
Substitution de la SCI Pierre à M. et Mme Gosset**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 18 mai 2006, le Conseil Municipal a décidé de céder à M. et Mme Gosset, propriétaires de Bricomarché, une parcelle sise chemin de la Rivière à Rouxmesnil-Bouteilles.

Cette parcelle, cadastrée section AD n° 9, d'une contenance avant arpentage d'environ 9 800 m², leur permettra de réaliser un parking et de développer leur activité sur le parking actuel.

Par courrier en date du 27 septembre 2006, M. et Mme Gosset ont fait connaître leur souhait de substituer la SCI Pierre, dont Mme Gosset est gérante, pour la régularisation de l'acte d'acquisition.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la substitution de la SCI Pierre à M. et Mme Gosset.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Déclassement du domaine public d'une parcelle à usage de parking
Quai du Tonkin et rue de l'Entrepôt – Conclusions de l'enquête
publique**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 4 septembre 2006, le Conseil Municipal a décidé de soumettre à l'enquête publique le déclassement du domaine public d'une parcelle aménagée temporairement en parking public, référencée section AS n°1, située dans l'îlot des Huileries Normandes quai du Tonkin et rue de l'Entrepôt.

L'arrêté municipal en date du 10 octobre 2006 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 30 octobre au 13 novembre 2006. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 15 novembre 2006, émettant un avis favorable à la procédure de déclassement du domaine public de la parcelle à usage de parking sise quai du Tonkin et rue de l'Entrepôt à Dieppe.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les conclusions favorables du commissaire enquêteur de déclasser du domaine public la parcelle aménagée en parking temporaire sur le quai du Tonkin et la rue de l'Entrepôt pour la reclasser dans le domaine privé communal préalablement à sa cession.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Convention publique d'aménagement « Cœur Historique de Dieppe »
Compte rendu annuel à la Collectivité année 2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Convention Publique d'Aménagement du Cœur Historique de Dieppe a été signée avec la SEMAD le 23 juillet 1999.

L'article 20.3 de cette convention prévoit que le concessionnaire doit adresser pour approbation au concédant un compte rendu comportant un bilan financier prévisionnel actualisé, un plan de trésorerie actualisé, ainsi qu'une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé.

1. Bilan des opérations réalisées en 2005

En 2005, le montant des acquisitions reste élevé par rapport aux années précédentes (1 027 000 € soit 920 000 € pour 9 immeubles et 107 000 € pour le terrain sis 25-31 rue de l'Épée, acquisition permettant la rénovation de l'îlot « le cinéma le Royal »).

Les 9 immeubles achetés par l'aménageur, dont la liste figure en pages 2 et 3 de la note de conjoncture, représentent 2 215 m² habitables soit un coût des acquisitions au m² de 415 €

Depuis 2003, le nombre des immeubles mis en vente a augmenté en raison des notifications aux propriétaires des premières tranches de Déclarations d'Utilité Publique (DUP) de travaux, de l'obligation de rénover leur immeuble.

Depuis le début de l'opération, la SEMAD a relogé 95 ménages, le nombre de relogements est en augmentation pour l'année 2005. Depuis 2004, la moyenne annuelle des relogements est de 12 ménages contre 2 sur la période 2000 / 2003.

Dans le cadre de l'opération, le concessionnaire est amené à faire des travaux pour mettre en sécurité les immeubles, pour faire du curetage d'îlot, ou pour alléger la charge financière des opérations de restructuration. Les immeubles concernés en 2005, sont listés en pages 3 et 4 de la note de conjoncture.

Concernant la rémunération du concessionnaire, une partie de cette rémunération est indexée sur l'activité comprenant, les acquisitions, les travaux, les ventes et la production des autorisations spéciales de travaux (AST). Le montant de la rémunération réglée en 2005 est de 254 000 €

Concernant la commercialisation, Histoire et Patrimoine achète 80 % de la production, les 20 % restants sont achetés par des investisseurs indépendants dont certains locaux. Les frais liés à la commercialisation ont fortement diminué, puisque le dispositif fonctionne bien et permet à l'aménageur de ne pas avoir à supporter le coût des campagnes de communication et de promotion immobilière.

2. Le bilan de l'opération de 1999 à 2006.

L'année 2005 a été marquée par la signature de l'avenant n°4 de la concession d'aménagement du Cœur Historique. En raison des bons résultats enregistrés, le nombre de logements réhabilités a été revu à la hausse: 960 logements contre 500 initialement, prévus sur l'ensemble de l'opération. La durée de la concession a été prolongée d'une année pour étaler dans le temps la participation municipale.

La Ville de Dieppe a dû réviser le montant de la participation versée au bilan de la concession afin de remplir ces nouveaux objectifs. A partir de 2007, cette participation passera à une moyenne de 743 000 € sur les quatre derniers exercices.

Le nombre de réhabilitations qui font appel uniquement à l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) diminue à partir de 2003 (73 en 2003, 55 en 2004 et 39 en 2005). Le périmètre de restauration immobilière (PRI) monte en charge avec de plus en plus d'immeubles restaurés (9 en 2003, 18 en 2004 et 18 en 2005). Le coût moyen des travaux dans le PRI (1 500 €/le m² habitable) est plus important que dans l'OPAH (800 à 1 000 €/le m² habitable). Il est à noter, qu'afin de proposer un produit locatif comparable à celui du PRI, les propriétaires des logements relevant de l'OPAH ont accentué leur effort en matière de travaux qui passent en moyenne de 800 à 1 000 €/le m² habitable.

3.Les prévisions de 2006 à 2009

Une 7^e tranche de DUP de travaux et d'acquisitions est en cours d'élaboration concernant entre 25 et 30 parcelles.

Pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus, il sera nécessaire d'engager au moins trois nouvelles tranches de Déclarations d'Utilité Publique de travaux et d'acquisitions d'ici la fin de l'opération.

Afin de maintenir son niveau d'aide aux investisseurs qui participent activement à la réhabilitation des immeubles du centre ville dieppois au-delà de l'OPAH en cours qui s'achève en septembre 2007, la ville devra, dans le courant de l'année 2007, engager une troisième OPAH-RU. Des négociations avec l'ANAH, le Conseil Général et Dieppe Maritime qui a pris dans ses compétences les aides à la pierre seront par conséquent à mener au début de l'année prochaine.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de l'opération année 2005 adressé par le concessionnaire, comportant le nouveau bilan financier prévisionnel, le plan de trésorerie actualisé et la note de conjoncture, tels qu'annexés au présent rapport.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Convention publique d'aménagement pour la restructuration du cœur historique de Dieppe – Rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique pour l'année 2005

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 24 juin 1999, le Conseil Municipal de Dieppe approuvait la Convention Publique d'Aménagement pour la Restructuration du Cœur Historique de Dieppe, signée avec la SEMAD le 23 juillet 1999, modifiée par l'article 4 de l'avenant n°1 du 23 juillet 1999, approuvée par la délibération du Conseil Municipal du 11 mai 2000.

Dans le cadre de cette convention (article 9), le concessionnaire est délégataire du Droit de Prémption Urbain Renforcé en application des articles L 213-3 et R 213-1 et suivants du code de l'urbanisme.

L'article L-1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Lorsqu'une société d'économie mixte locale exerce, pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'un groupement, des prérogatives de puissance publique, elle établit chaque année un rapport spécial sur les conditions de leur exercice, qui est présenté à l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et est adressé au représentant de l'Etat dans le Département ».

Le présent rapport rédigé par la SEMAD, fait état des conditions d'exercice de ces prérogatives effectuées pour le compte de la collectivité territoriale de Dieppe, pour l'année 2005 dans le cadre de l'opération de Convention Publique d'Aménagement pour la Restructuration du Cœur Historique de Dieppe.

Pour l'année 2005, 295 Déclarations d'Intention d'Aliéner ont concerné le périmètre de l'opération et la SEMAD a exercé à six reprises son droit de préemption, pour le compte de la Ville sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

53 rue Desceliers (AI 57)

La SEMAD a décidé d'acquérir au prix de 58 000 €, ce prix est conforme à la valeur vénale du bien selon l'estimation du service des domaines en date du 12 janvier 2005.

La vente n'a pas été réalisée puisque le propriétaire a retiré son bien de la vente.

73 rue d'Ecosse (AC 203)

La SEMAD a décidé d'acquérir au prix de 180 000 €, ce prix est conforme à la valeur vénale du bien selon l'estimation du service des domaines en date du 10 février 2005.

La vente a été réalisée le 27 mai 2005 au profit de la SEMAD.

49 Rue d'Ecosse (AC 215)

La SEMAD a décidé d'acquérir au prix de 126 000 €, ce prix est conforme à la valeur vénale du bien selon l'estimation du service des domaines en date du 3 mars 2005.

La vente a été réalisée le 25 mars 2005 au profit de la SEMAD.

2 rue Pecquet (AB 293)

La SEMAD a décidé d'acquérir au prix de 27 000 € ce prix est conforme à la valeur vénale du bien selon l'estimation du service des domaines en date du 22 juin 2005. Le vendeur a refusé l'offre et a saisi le juge de l'expropriation, afin qu'il fixe le prix de l'immeuble. Le 9 janvier 2006, le juge de l'expropriation a fixé le prix à 36 720 €

Le 23 janvier 2006, la SEMAD et les Domaines ont fait appel du jugement du tribunal de l'expropriation.

A ce jour l'appel n'a toujours pas été rendu.

5 rue des Bonnes Femmes (AK 188)

La SEMAD a décidé d'acquérir au prix de 38 000 € ce prix est conforme à la valeur vénale du bien selon l'estimation du service des domaines en date du 23 août 2005.

La vente n'a pas été réalisée puisque le propriétaire a retiré son bien de la vente.

29 rue du Boeuf (AB 134)

La SEMAD a décidé d'acquérir au prix de 60 000 € proposé par le vendeur, ce prix est conforme à la valeur vénale du bien selon l'estimation du service des domaines en date du 26 octobre 2005.

La vente a été réalisée le 30 novembre 2005 au profit de la SEMAD.

Cette année, la SEMAD n'a engagé aucune expropriation dans le cadre des tranches de déclaration d'utilité publique de travaux et d'acquisitions en vue de la sécurité et de la salubrité publique.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions du rapport de la SEMAD ci-annexé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Participation des constructeurs pour non-réalisation d'aires de
stationnement**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la ville de Dieppe a, par délibération du 23 juin 1980, institué, conformément aux dispositions de l'article L 421-3 du code de l'urbanisme, une participation des constructeurs pour non-réalisation d'aires de stationnement.

Cette délibération faisant référence d'une part à la zone UE qui ne figure plus parmi les zones du Plan d'Occupation des Sols en vigueur, et d'autre part à des tarifs de participations différenciés en fonction des zones concernées, il convient d'actualiser la délibération initiale conformément aux dispositions de la circulaire UHC/DU3 n° 2005-73 du 14 novembre 2005.

Vu les articles L 421-3 et R 332-17 à R 332-23 du code de l'urbanisme.

Vu la circulaire UHC/DU3 n° 2005-73 du 14 novembre 2005 portant sur la revalorisation annuelle de la participation pour non-réalisation d'aires de stationnement.

Vu la délibération municipale du 23 juin 1980 portant sur la participation des constructeurs pour non-réalisation d'aires de stationnement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la fixation de la participation des constructeurs pour non-réalisation d'aires de stationnement à 12 293,05 € sur la base du dernier Indice du Coût de la Construction (ICC) connu au 1^{er} novembre 2006, soit l'ICC : 1366 ;

2°) d'approuver le principe d'une revalorisation du montant de la participation au 1^{er} novembre de chaque année sur la base du dernier Indice du Coût de la Construction (ICC) connu à cette date.

Il est à noter que l'article R332-22 d) dispose que : « le redevable de la participation en obtient la restitution si, dans le délai de 5 ans à compter du paiement, la commune n'a pas affecté le montant de la participation à la réalisation d'un parc public de stationnement ». En l'occurrence, les sommes perçues pourraient contribuer au financement du parking public attenant au centre balnéaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Autorisation de déposer une demande de permis de construire sur un terrain municipal sis allée des montagnards

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 38
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 36*

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 5 décembre 2006 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ (jusqu'à la question n°14), M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°13), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. WILKINSON (jusqu'à la question n°21), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme COTTARD (jusqu'à la question n°16), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme BILLIEZ (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER (à partir de la question n°14), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE, M. PARIS, Mme GILLET, Mme COTTARD (à partir de la question n°17).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU (à partir de la question n°15), Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°14), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme BABER à Mme SANNIER, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à Mme AUVRAY (à partir de la question n°22), M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme GILLET à Mme LEGRAS, Mme COTTARD à M. COIGNET (à partir de la question n°17).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du dossier ANRU, la Ville, et l'ensemble des principaux bailleurs sociaux présents sur le quartier du Val Druel, ont mandaté le cabinet Territoires Sites et Cités qui a réalisé pour leur compte une étude urbaine.

Cette étude, qui a fait l'objet d'une présentation, d'une part à la population du quartier lors d'une réunion publique le 9 juillet 2006, et d'autre part à l'ensemble des partenaires de la Ville dans le dossier ANRU, lors d'un comité de pilotage le 9 novembre 2006, a entre autre mis en évidence la possibilité de construire, sur six à sept sites, répartis sur l'ensemble du quartier, une centaine de logements, en vue de diversifier l'offre en matière d'habitat et par conséquent d'améliorer la mixité sociale du quartier.

C'est dans ce but que la Ville a demandé à SODINEUF Habitat Normand d'étudier, sur une partie d'un terrain municipal cadastré BV n° 247, situé entre la rue Jean Baptiste Armonville et l'allée des montagnards prolongée, une opération d'une trentaine de logements qui devra comporter des logements en accession sociale à la propriété ou des logements locatifs libres.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire de Dieppe à signer une autorisation à SODINEUF Habitat Normand pour déposer une demande de permis de construire pour une trentaine de logements en accession sociale à la propriété ou locatifs libres sur une partie d'un terrain municipal cadastré BV n° 247, situé entre la rue Jean Baptiste Armonville et l'allée des montagnards prolongée ;

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire de Dieppe à faire procéder à la division et au bornage cadastral des emprises foncières nécessaires à l'opération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 27 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme Massuger)

☞ 5 voix contre (groupe communiste)

☞ 4 abstentions (groupe socialiste et M. Paris)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 14 décembre 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

